Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260707-D2026063-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-063

DATE DE CONVOCATION
30 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE
07 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt six
Le six juillet, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Jacques BASCOULES qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND, M. Gaël HAMAYON qui donne pouvoir à M. Manuel COMBES, M. Ewen KERJEAN qui donne pouvoir à M. Bruno EOZINOU

Absent : M. Jean-Michel CROGUENNOC

M. Manuel COMBES a été élue secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

07. CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE – RUE DE KERMERRIEN

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur Benoit CHOSSE, résidant 28 rue de Kermerrien, souhaite acquérir le délaissé de voirie, situé à « Kermerrien »
Monsieur le Maire propose de lui vendre ce délaissé de voirie de 44m², au prix de 15 €/m², soit 660 €.
Pour ce faire, le délaissé de voirie appartenant au domaine public communal, il convient de procéder au déclassement et à la désaffectation de ce bien.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de déclasser et de désaffecter le délaissé de voirie désigné ci-dessus ;
- **ACCEPTE** la cession du délaissé de voirie ;
- **VALIDE** le prix de vente à 15€/m², frais de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND.

MAIRIE de PORSPODER 29840